

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – Installations classées pour la protection de l'environnement

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, PRESENTEE PAR LA
SOCIETE NOUVELLE SOGEPIERRE SAS POUR LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DE
L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE SUR LA COMMUNE DE CHAMESSON**

Par arrêté préfectoral N°109 du 8 février 2021 sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la SOCIETE NOUVELLE SOGEPIERRE SAS dont le siège social est situé à Chamesson - Châtillon-sur-Seine (21400) en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or le renouvellement avec extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de roche massive calcaire de pierre ornementale (rubrique n° 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) sur la commune de Chamesson (21400), lieux-dits "En pierre Chèvre" et "Roche Béron".

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du mardi 6 avril 2021 à 09h00 au vendredi 7 mai 2021 à 12h00** à la mairie de Chamesson, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services, au siège de l'enquête, aux heures d'ouvertures habituelles au public de la mairie de :

- CHAMESSON (21400) - 1 Place Edmond Tridon, les mardis de 16h à 19h, les mercredis de 16h à 18h et les vendredis de 10h à 13h.
- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi
- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2346>
- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>
- sur un poste informatique en mairie de Chamesson disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Chamesson (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2346>
- en envoyant un mail directement sur la boîte suivante : enquete-publique-2346@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2346>

- elles pourront également être adressées par voie postale, au siège de l'enquête, en mairie de Chamesson, au commissaire enquêteur **avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 7 mai 2021 à 12h00.**

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Monsieur Stéphane CHAIGNE -Directeur d'exploitation
Tél : 0635424963
Mel : stephane.chaigne@sogepierre.com

M. François DE LA GRANGE, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur à la retraite, commissaire enquêteur nommé par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public, à la mairie de CHAMESSON - 1 Place Edmond Tridon, pour assurer les permanences suivantes, dans le respect des consignes sanitaires mises en place :

- le mardi 6 avril 2021 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 14 avril 2021 de 14 heures à 17 heures
- le samedi 24 avril 2021 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 7 mai 2021 de 9 heures à 12 heures

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Chamesson, siège de l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html> pendant la même durée
- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2346>

Pour le Préfet

Signé : la Cheffe de Pôle Environnement et urbanisme : E. MORI